



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Esseiva Catherine

2022-CE-53

Plan Climat cantonal PCC – Stratégie et plan de mesures 2021/2026 – Blackout

I. Question

« Le canton de Fribourg accélère sa transition vers une société neutre en carbone et s'adapte aux changements climatiques » :

Une grande attention et un vif intérêt ont été portés au Plan Climat cantonal ; chacun peut ainsi prendre connaissance des stratégies et des mesures prévues et constater que les processus et méthodes de travail sont en marche !

Pour clarifier la bonne compréhension de ces processus, pour prendre connaissance des contenus détaillés et pouvoir constater la garantie des objectifs, les questions suivantes sont exposées :

D'une part, les différentes phases ont été établies, notamment les mises en œuvre du plan de mesures et contrôle qualité, pour garantir les objectifs d'atténuation et d'adaptation.

1. Dans ce sens, le rapport du plan de mesures du CoPil, respectivement du Copro est-il consultable ?

D'autre part, le suivi de la mise en œuvre des mesures du Plan Climat cantonal est réalisé par le Comité de projet Copro, en coordination avec le Comité de pilotage CoPil ; ces derniers permettent de contrôler régulièrement l'état d'avancement des mesures et leur efficacité sur le terrain.

2. Dans ce sens et aux vues de l'importance du dossier et des objectifs attendus, ne serait-il pas judicieux de prévoir semestriellement la réunion du Comité de pilotage CoPil ? (Prévue annuellement)

3. La commission consultative ayant été mise en place, quelle est sa composition et le détail de ses fonctions ?

Communication – Echange et Dialogue

Le public et les acteurs intéressés sont « informés périodiquement » de l'avancement de l'implémentation du Plan Climat cantonal (PCC) ; nous saluons cette démarche constructive.

4. Serait-il possible de mettre en place « cette information » de suite, à l'avancement et ne pas attendre « l'action périodique » ?

5. De plus, il serait opportun de joindre à cette communication la mise en place d'une plateforme interactive spécifique au PCC, est-ce possible ?

En effet, cette « visibilité clarifiée » permettrait d'accentuer la sensibilité et la réactivité au sein du public et par conséquent la promotion des objectifs attendus.

De plus, les mesures énumérées dans le PCC, notamment celles liées au public pourraient être mises en évidence et partagées de manière plus importante, pour en promouvoir leurs réactivités. Communiquer pour réagir et réussir ensemble !

Blackout – Approvisionnement électrique

6. Dans le cadre du suivi du plan d'engagement cantonal par l'OCC, un prochain rapport est-il consultable ?

9 février 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

D'une part, les différentes phases ont été établies, notamment les mises en œuvre du plan de mesures et contrôle qualité, pour garantir les objectifs d'atténuation et d'adaptation.

1. *Dans ce sens, le rapport du plan de mesures du CoPil, respectivement du Copro, est-il consultable ?*

La mise en œuvre du PCC – 1^{re} génération a été initiée en 2021 et financée par le budget ordinaire 2021 ainsi que le Plan de relance de l'économie fribourgeoise. 25 mesures anticipées ont ainsi pu être lancées en 2021. Le Plan Climat cantonal a prévu des outils de monitoring dont un rapport de mise en œuvre actualisé annuellement. Le rapport de mise en œuvre est ainsi établi dans le cadre du Plan Climat cantonal, mesure T.6.3, conformément au point 5.2 du PCC. Le rapport de l'année 2021 est en cours d'élaboration et sa publication est prévue à l'été 2022.

Il présente l'état de mise en œuvre des mesures du PCC démarrées en 2021, présente le budget annuel alloué au Plan Climat cantonal, apprécie les outils et actions développés et fait aussi état de l'avancement sur l'entier de la mise en œuvre pour la période 2021-2026.

D'autre part, le suivi de la mise en œuvre des mesures du Plan Climat cantonal est réalisé par le Comité de projet Copro, en coordination avec le Comité de pilotage CoPil ; ces derniers permettent de contrôler régulièrement l'état d'avancement des mesures et leur efficacité sur le terrain.

2. *Dans ce sens et aux vues de l'importance du dossier et des objectifs attendus, ne serait-il pas judicieux de prévoir semestriellement la réunion du Comité de pilotage CoPil ? (Prévue annuellement)*

Une réunion annuelle du Comité de pilotage (COFIL) est prévue dans le cadre du monitoring (5.3 du PCC). Cependant, même si ce n'est pas précisé dans le PCC, en phase de démarrage le COFIL s'est réuni quatre fois par an. A partir de 2022 et pour toute la période de mise en œuvre, le COFIL se réunit désormais semestriellement (2 fois par an).

3. *La commission consultative ayant été mise en place, quelle est sa composition et le détail de ses fonctions ?*

Le PCC mentionne la création de la commission consultative (5.4). Il prévoit que la loi sur le climat (LClim) règlera les détails concernant ses fonctions et sa composition. L'avant-projet de loi sur le climat du canton de Fribourg, mis en consultation publique entre septembre et décembre 2021 institue en effet la création de la commission climat (art. 14) qui jouera un rôle important durant la phase d'adoption des futures générations du Plan Climat cantonal. Toutefois l'avant-projet de loi suit la procédure habituelle, il est actuellement toujours en phase d'avant-projet et n'a pas encore été adopté. Si le projet adopté par le Grand Conseil contient toujours la mention d'une telle commission, alors sa mise en place se fera une fois l'entrée en vigueur de la loi cantonale effective.

Le public et les acteurs intéressés sont « informés périodiquement » de l'avancement de l'implémentation du Plan Climat cantonal (PCC) ; nous saluons cette démarche constructive.

4. *Serait-il possible de mettre en place « cette information » de suite, à l'avancement et ne pas attendre « l'action périodique » ?*

Comme mentionné dans la réponse au point 1 : un rapport de mise en œuvre sera publié chaque année. De plus, des informations régulières sont publiées à propos de certaines mesures-phares sur la plateforme [Mon plan climat \(fr.ch\)](https://monplanclimat.fr.ch), ainsi que sur le site fr.ch et les différentes pages de l'Etat de Fribourg sur les réseaux sociaux.

5. *De plus, il serait opportun de joindre à cette communication la mise en place d'une plateforme interactive spécifique au PCC, est-ce possible ?*

La communication autour du Plan Climat est très active. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une des mesures du PCC (T.1.3). La plateforme [Mon plan climat \(fr.ch\)](https://monplanclimat.fr.ch) a ainsi été créé en juin 2019 déjà. Elle rend compte régulièrement des projets en cours, informe de manière globale sur les changements climatiques, et s'adresse à différents publics cibles (citoyen.ne.s, communes, écoles, entreprises, etc.). Les articles et publications informent de manière continue le public de l'avancée des travaux et met en lumière plusieurs projets.

La plateforme a également servi à relayer la tenue de plusieurs événements ouverts au public (Climathon, climat lunch...).

Cette année la plateforme a notamment pour objectif de développer une communication plus axée sur les mesures et la mise en œuvre du PCC pour identifier et promouvoir ainsi la réactivité des citoyens. Des projets de communication dans ce sens sont en cours.

Le Plan Climat cantonal est également actif sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook).

Nous ajoutons pour information, qu'il existe au sein du Grand Conseil un club de la Durabilité fondé en 2020 pour les députés qui souhaitent s'engager, une brève description est disponible en ligne au lien suivant : [Club de la durabilité du Grand Conseil | Etat de Fribourg](#).

6. *Dans le cadre du suivi du plan d'engagement cantonal par l'OCC, un prochain rapport est-il consultable ?*

Le plan d'engagement cantonal « rupture d'approvisionnement électrique » contient deux scénarii : le premier concernant le blackout proprement dit, le second la pénurie d'approvisionnement électrique est téléchargeable par tout un chacun sur le site de l'Etat de Fribourg :

https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-10/Plan%20eng_Electricite_Internet_201005_f_0.pdf

Les annexes sont quant à elles consultables auprès du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) pour les personnes qui fournissent une demande motivée.

Par ailleurs, un exercice d'état-major intercantonal, incluant les cantons de Fribourg et de Neuchâtel, le groupe E ainsi que les principaux partenaires économiques et institutionnels impactés par le cas d'un blackout, est prévu au cours de l'année 2023. Cet exercice a été à plusieurs reprises ajourné à cause de la pandémie de Covid-19. Cet exercice se fera en collaboration avec l'office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Finalement, l'ensemble des risques cantonaux fera l'objet d'une nouvelle analyse durant la législature en cours. Dans ce cadre, il est très vraisemblable que le danger de rupture de l'approvisionnement électrique recevra une probabilité d'occurrence plus élevée que lors de la dernière analyse de risques datant de 2005. Suite à ce nouveau rapport des risques cantonaux, l'ensemble des plans d'engagement sera révisé en priorisant ceux avec le risque d'occurrence le plus élevé. Lors de la révision du plan « rupture d'approvisionnement électrique », il sera également tenu compte des enseignements de l'exercice d'état-major « Blackout » de 2023.

14 juin 2022